

Une véritable politique de démantèlement du 2nd degré...

Injustifiable ! Malgré la remontée démographique dans le second degré : 16000 nouvelles suppressions de postes à la prochaine rentrée, dont 5200 dans les collèges et les lycées ! Soit plus de 60 000 suppressions de 2003 à 2010 qui asphyxient le système éducatif et vont entraîner de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement : classes surchargées, regroupements antipédagogiques, options et dédoublements supprimés ...

Accroissement des pouvoirs du chef d'établissement, liberté pédagogique remise en cause !
La réforme de la « gouvernance » des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement : les collèges et les lycées) accroît considérablement les pouvoirs du chef d'établissement, notamment dans les domaines pédagogique et de l'évaluation. Celui-ci nomme le Conseil Pédagogique, qui devient une véritable hiérarchie intermédiaire chargée de superviser l'activité pédagogique des collègues, de coordonner l'évaluation des activités scolaires ... Le décret, qui touche les collèges comme les lycées, restreint le rôle du CA.

Concurrence entre établissements. Conjugué au renforcement de l'autonomie des établissements (20% des moyens horaires gérés localement en lycée) qui menace directement les programmes nationaux et le baccalauréat, le décret Eple met en place une politique de concurrence, de pilotage par le résultat et d'évaluation à la performance des personnels par le chef d'établissement.

Réforme des lycées. Elle remet en cause les missions mêmes du lycée, le principe d'un enseignement de qualité, égal pour tous et sur tout le territoire, fait peser de très lourdes menaces sur le caractère national des programmes et sur l'avenir du baccalauréat. Elle obéit à une double logique, budgétaire et idéologique : diminution des horaires disciplinaires, tronc commun en 1^{ère} qui va créer un nouveau « gisement » ... de suppressions de postes, orientation dévoyée ... et lourdes menaces sur la voie technologique.

Son objectif est clair : moins de qualité pour les élèves, plus de classes en charge pour les profs ! Renoncement à toute ambition pour la formation des jeunes, mise en place d'un lycée à plusieurs vitesses et abandon de la démocratisation !

Alourdissement de la charge de travail ! Multiplication de tâches « hors enseignement », notamment en collège où on mesure déjà les effets dévastateurs de la loi Fillon : missions nouvelles imposées, contrats d'objectifs, empilement de tâches, charge de travail sans cesse alourdie : note de vie scolaire, validation du niveau A2, du B2I, livret de compétence, histoire des arts. Les collègues n'en peuvent plus !

Formation des maîtres bradée ! La réforme ministérielle suit la même logique : supprimer des postes au détriment de la qualité de la formation des futurs enseignants et des élèves. Le rectorat vient d'annoncer que le service des stagiaires passerait de 8h à 18h la plus grande partie de l'année, sauf 5 à 6 semaines en février où ils seraient remplacés par des étudiants admissibles au concours, dans le cadre des stages « 108h ». Ce dispositif inadmissible permet de supprimer plus de 3 000 emplois, remet en cause la qualité de la formation des maîtres et met en danger l'existence même des IUFM. [consulter sur notre site l'article « Une décision hallucinante »](#)

Réductions massives du nombre des postes au concours de recrutement, qui est inférieur de moitié aux besoins évalués... par le ministère lui-même. Conséquence : la pénurie de titulaires se fait de plus en plus lourdement sentir, le potentiel de remplacement est amputé (de 25% cette année dans notre académie), et la précarité explose. Exigeons le doublement des postes aux concours, une année pleine et entière de formation pour les lauréats des concours, la création de véritables prérecrutements et d'une allocation d'autonomie pour les étudiants.

Orientation scolaire : très graves menaces sur son avenir et celui des Copsy.

Revalorisation de notre métier ? Une des promesses du candidat aux élections présidentielles ! Ce que propose le ministère : le strict minimum pour les débuts de carrière des certifiés recrutés au niveau master, sous réserve de la poursuite des « efforts d'amélioration de l'efficacité » (traduisez les suppressions de postes), et rien pour les certifiés en milieu et fin de carrière, rien pour les agrégés, les Cpe et le Copsy !

Nouvelles menaces sur le droit à mutation pour le mouvement 2010, sur nos statuts et nos carrières et, notamment l'évaluation des personnels. En liaison directe avec le projet de décret Eple, elle serait faite par le chef d'établissement, dans toutes ses dimensions (y compris pédagogique, et pour les affectations), avec des « rendez-vous de carrière » (2 ou 3 fois dans la carrière), l'inspecteur n'intervenant que lors des « rendez-vous de carrière » et en cas de problème. Ce serait la fin de la double évaluation des enseignants, et la mise en place d'une politique de « management » au niveau de chaque établissement.

... Ensemble, exigeons une autre politique pour le Service Public d'Éducation, pour ses personnels, pour nos élèves.